

# L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU YUKON

Par l'honorable D. Taylor,  
Président de l'Assemblée législative du Yukon

Des progrès significatifs sont en voie de marquer le système parlementaire du Yukon. Le nombre de sièges à l'Assemblée législative est passé de douze à seize. A la suite des élections qui ont eu lieu en novembre 1978, la population du Yukon a réélu pour un mandat de quatre ans, onze conservateurs, deux libéraux, un néo-démocrate et deux indépendants; pour la première fois de son histoire, la Chambre s'est divisée suivant les options politiques traditionnelles.

Auparavant, c'était le gouvernement fédéral qui s'occupait des élections. En novembre 1978, tout a changé, car le Yukon en a profité pour mettre à l'épreuve sa nouvelle loi électorale. Le succès obtenu est en grande partie attribuable à l'expérience et aux efforts de M. W.H. (Bill) McDonald, ancien greffier de l'Assemblée législative de l'Alberta, qui a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et l'application de la loi.

En vue de l'instauration d'un système de partis, les membres et les fonctionnaires de l'ancienne Chambre ont élaboré un programme intensif de recherches conçu de façon à permettre l'opération de ce changement conformément aux pratiques parlementaires des autres assemblées législatives du Canada. Par exemple, on

a entrepris une étude détaillée du Règlement de la Chambre des communes et du système des comités, étude dont on a transmis les résultats à un comité permanent sur les règlements, privilèges et élections de création récente. On a chargé une commission de services aux députés d'assister le Président sur des questions d'organisation de l'assemblée découlant de la récente séparation complète entre les bureaux de l'exécutif et ceux de l'Assemblée législative.

Ces opérations préliminaires ainsi que les nouvelles et importantes considérations constitutionnelles ont permises de modifier la structure parlementaire de l'Assemblée. Certaines des modifications apportées méritent une mention l'Assemblée.

A la suite de l'élection d'un gouvernement majoritaire, le leader du parti au pouvoir de procéder à la repartition des portefeuilles ministériels. Le Cabinet du Yukon est actuellement composé de cinq ministres élus, qui siègent au Comité exécutif avec un commissaire et un commissaire adjoint, tous deux nommés par le gouvernement fédéral. Par suite de certains progrès sur le plan constitutionnel, le rôle du commissaire a été redéfini officiellement de façon à obliger le commissaire à se conformer à

l'avis du Comité exécutif, sauf dans certains domaines précis relevant du gouvernement fédéral. Par conséquent, le commissaire ne se rend plus à la Chambre qu'en qualité de lieutenant-gouverneur, pour lire le discours du trône et sanctionner la loi. Les ministres sont responsables devant la Chambre des activités du gouvernement au même titre que leurs homologues provinciaux.

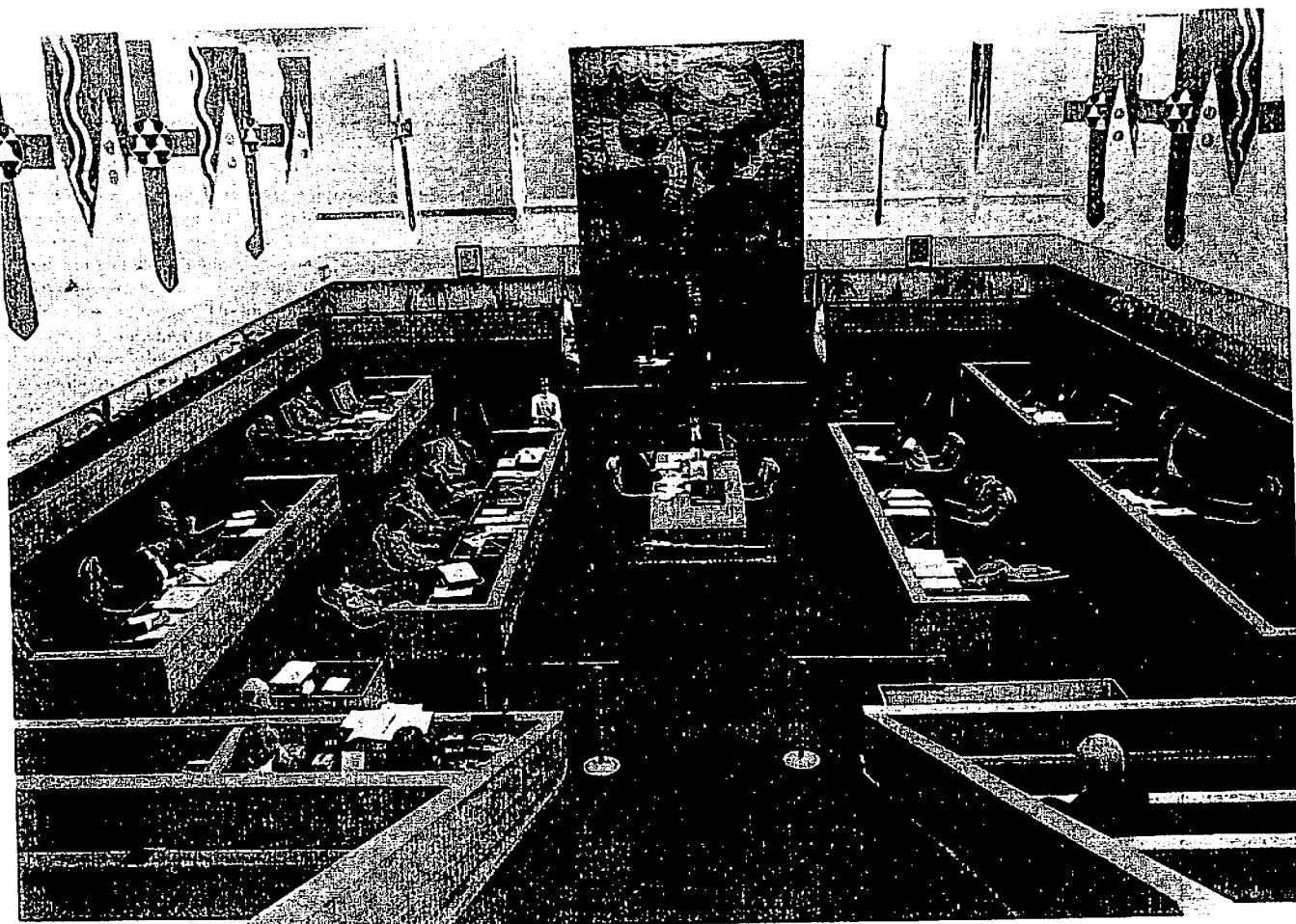
Comme dans la plupart des autres assemblées législatives, le Président ne participe plus aux débats de la Chambre. Il a, cependant, le droit de prendre part aux discussions en comité plénier, mais il use rarement de cette prérogative. On ne peut appeler des décisions du Président que par une motion de fond présentée de façon habituelle. Les heures des séances ont été modifiées de façon à laisser aux députés leurs matinées

libres; la Chambre siège donc quatre jours par semaine en après-midi et en soirée.

Des dispositions ont été prises concernant les jours des députés et, pour permettre à ces derniers d'accomplir leurs fonctions, des fonds ont été affectés à la recherche.

On a conservé le comité permanent des règlements, privilèges et élections et celui des textes réglementaires; on envisage sérieusement en ce moment l'établissement d'un comité des comptes publics.

L'Assemblée législative du Yukon, l'une des plus jeunes du Canada, devient de plus en plus un véritable Parlement, qui se compare aux autres assemblées législatives de tout le Commonwealth.



Séance à l'Assemblée législative du Yukon

N.B.: Une liste des députés et des hauts-fonctionnaires de l'Assemblée a paru dans notre numéro de mars 1979.